



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

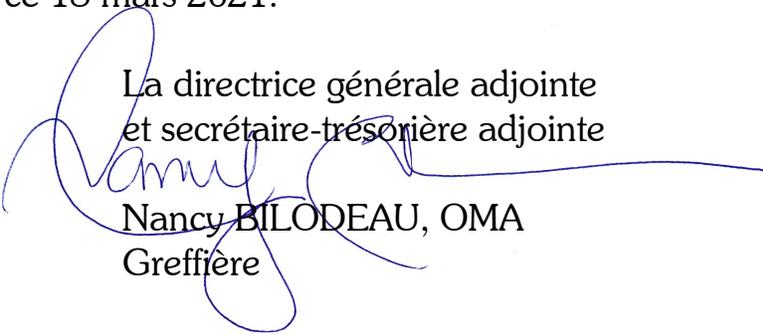
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 17 mars 2021, le **règlement 5-048 (2021)** pour l'exécution des travaux d'entretien, de réhabilitation et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant : **«une portion de la Rivière Coaticook traversant les lots 5 031 085 et 5 031 146, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, sur la propriété immatriculée 0010 40 0980»** et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1).

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 18 mars 2021.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe


Nancy BILODEAU, OMA
Greffière